

## PROCES-VERBAL DE CONSTAT D'ABSENCE DE QUORUM

Comité Syndical du 19 juin 2025

(Salle socio culturelle à LALAYE)

— Membres en exercice : 51 — Membres titulaires absents/excusés : 28  
— Présents ou remplacés : 23 — Procurations : 03

**Monsieur Patrick BARBIER**, Président du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de Sélestat Alsace Centrale, ouvre la séance du comité syndical à **19 heures 15** et remercie les élus présents.

Il fait le constat de l'absence de quorum requis pour que le comité syndical puisse valablement délibérer.

En effet, seuls 23 membres sont présents sur les 51 élus en exercice ce qui implique que le quorum de 26 élus présents n'est pas atteint.

Par conséquent, **Monsieur BARBIER** informe les élus présents que le Comité syndical sera à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle conformément à l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il précise que suite à cette seconde convocation, le comité syndical délibère valablement sans conditions de quorum sur les questions qui sont portées à l'ordre du jour de cette séance.

**Monsieur BARBIER** fixe cette seconde réunion du comité syndical le Mercredi 25 juin 2025 à 9 h 45 au siège du PETR Sélestat- Alsace Centrale,

Il indique qu'une convocation à cet effet sera adressée à l'ensemble des délégués syndicaux.

**Monsieur BARBIER** présente aux délégués syndicaux présents les différents points à l'ordre du jour et recueille leurs remarques et observations.



# Ordre du jour

1. Décision Modificative n° 1 (Patrick BARBIER)
2. Versement d'une subvention de la Communauté de Communes de Sélestat & Territoire vers le budget annexe « Mobilité » du PETR Sélestat Alsace Centrale (Patrick BARBIER)
3. Avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public de transport ( Claude SCHALLER)
4. Avenant n°1 à la convention multipartenariale pour l'exploitation de la solution de génération de code-barres 2D (CB2D) ( Claude SCHALLER)
5. Avenant n°2 à la convention multipartenariale pour le système d'information multimodale (SIM) Grand Est ( Claude SCHALLER)
6. Convention financière ADEUS 2025 relative à l'Observatoire de l'Habitat (Catherine GREIGERT / Patrick BARBIER)
7. Modification de la délibération n° 2024-11-26-01 portant adoption de la convention de Pacte territorial - France Renov' pour la mise en œuvre du Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) 2025-2029 ( Noëllie HESTIN)
8. Modalités de remboursement des frais de déplacement des élue-e-s dans l'exercice de leurs fonctions (Patrick BARBIER)
9. Désignation du représentant du PETR Sélestat Alsace Centrale au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE du Giessen et de la Lièpvrette (Patrick BARBIER)



Le Président  
Patrick BARBIER